

pects de la question: premièrement, la question des salaires; deuxièmement, l'intervention parlementaire dans les différends ouvriers, et, en dernier lieu, le problème du rail selon M. Freedman.

• (9.10 p.m.)

Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) dans son habile discours a tenté de démontrer que le règlement proposé dans le présent bill impliquait une augmentation de 6 p. 100. Il a insinué, sinon dit clairement, que cette augmentation de 6 p. 100 est une création du gouvernement, qu'elle n'est basée sur aucune justice ni aucune logique, et il a affirmé qu'elle constitue une augmentation moins élevée que celle accordée par le comité de conciliation. De fait il a dit, comme ou le voit à la page 7780 du hansard d'hier:

L'augmentation réelle sera de 6 p. 100. C'est un chiffre intéressant quand on songe aux nombreuses difficultés que le taux d'intérêt de 6 p. 100 exigé par les banques a causées au cours des derniers mois. Les grévistes retourneront-ils au travail? On avait baptisé les membres du parti libéral, «les gars de six piastres». Nous nous en souvenons. Aujourd'hui ce sont les gars de 6 p. 100. Ils offrent aux travailleurs une augmentation bien inférieure à celle que la commission de conciliation a offerte ou proposée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose immédiatement la question suivante au ministre. Pourquoi a-t-on négligé l'augmentation commençant le 1^{er} janvier 1967? Pourquoi ne l'a-t-on pas incluse dans la présente mesure législative? Vous offrez moins parce que vous n'offrez rien pour 1967.

L'hon. M. MacEachen: J'espère régler cet aspect de la question un peu plus tard mais je dirai que s'il existe dans l'esprit des travailleurs un obstacle au retour au travail ou toute hésitation après que cette loi sera votée, ce sera, en partie, le résultat de la déformation des faits comprise dans la déclaration faite par le très honorable chef de l'opposition qui a été répétée à la radio, à la télévision et dans les journaux... (*Applaudissements*)

L'hon. M. Ricard: Prenez vos responsabilités.

L'hon. M. MacEachen: ...Il a dit qu'en dernier ressort tout ce que les travailleurs obtiendront et peuvent espérer obtenir avec ce bill est une augmentation de 6 p. 100. Le chef de l'opposition le croit et l'affirme; cela a eu des répercussions dans tout le pays. Mais le très honorable chef de l'opposition se trompe et déforme les faits. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Lambert: C'est tout ce que le bill garantit.

[L'hon. M. MacEachen.]

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, l'augmentation de 6 p. 100 n'est pas une création du gouvernement. Ce n'est pas un chiffre arbitraire. C'est la recommandation du juge Craig Munroe, président de la commission de conciliation, qui a fait rapport au ministre du Travail (M. Nicholson).

L'hon. M. Lambert: C'est un des éléments d'un tout.

L'hon. M. MacEachen: Cette augmentation est aussi en accord avec les conclusions de l'ancien juge M. Cameron, membre d'une autre commission de conciliation; étant donné que la proposition de 1966 est basée sur les conclusions de Monsieur le Juge Craig Munroe, je crois que nous devrions être informés de sa compétence dans ce domaine particulier.

Une voix: Nous n'avons aucun doute à ce sujet.

L'hon. M. Ricard: Obstruction.

L'hon. M. MacEachen: En 1962...

L'hon. M. Fulton: Puis-je poser une question au ministre? Ne convient-il pas que le projet de loi se borne à accorder 6 p. 100 pour 1966?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Fulton: N'est-ce pas ce qu'affirme le ministre?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas ce que dit le ministre.

L'hon. M. Fulton: Alors, que dit-il?

L'hon. M. MacEachen: J'ai signalé à la Chambre que je traitais de la question des salaires en fonction du règlement du différend, mais je répondrai volontiers à la fin de mon discours à toute question se rapportant à ce sujet. Mais je comprends que l'honorable député ait hésité à consigner au compte rendu l'opinion du juge Munroe à ce sujet, car ce dernier avait été désigné par le très honorable représentant et son ministre du Travail en 1962 pour présider la commission de conciliation au sein de laquelle le député de York-Sud (M. Lewis) était représentant syndical. (*Applaudissements*)

Le juge Munroe a fait rapport des délibérations de cette commission de conciliation et du règlement. Comment cela s'accorde-t-il avec la remarque du député d'York-Sud d'il y a un moment selon laquelle les chemins de fer disent toujours non, car le juge Mun-